

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/12/2017

Date de la convocation:

06/12/2017

Date d'affichage:

07/12/2017

L' an 2017 et le 18 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, MM : SIGRIST Benoît, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 096.2017

Vote : A la majorité

Pour : 24

Contre : 2

Abstentions : 4

Mention exécutoire : Non

096.2017 : Construction d'un site intercommunal ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) et micro-crèche à Lembach : validation de l'APD (avant-projet définitif), fixation du forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'oeuvre et du dépôt d'un dossier de DETR.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 en date du 14.11.2016 : « Validation du schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro crèche (PSU) »

Vu la délibération du conseil communautaire n°119.2016 en date du 14.11.2016 : « Implantation d'un équipement d'accueil périscolaire et micro-crèche intercommunal : pôle Nord sur Lembach et engagement de l'opération »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°079.2017 en date du 13.11.2017 : « Construction d'un site intercommunal ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) et micro-crèche à Lembach : présentation de l'APS (avant-projet sommaire) »,

Considérant l'avant-projet définitif de l'opération,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu la présentation de M Thomas Weulersse, maître d'œuvre de l'opération,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, quatre abstentions, décide :

- **De valider l'avant-projet définitif (APD) du futur site ALSH et micro-crèche intercommunal à Lembach, prévoyant un allotissement des travaux conduits par la maîtrise d'œuvre en environ 21 lots, hors prise en compte de l'hypervision qui fera l'objet d'un APD n°2 complémentaire,**
- **D'autoriser le président à signer et déposer un permis de construire conforme à l'APD, en vue de la réalisation de l'équipement intercommunal,**
- **De fixer le forfait de rémunération définitive de maîtrise d'œuvre comme suit :**

Coût d'objectif des travaux conduits par le MOE fixé à 1 052 758 € HT

X

% de rémunération de la MOE fixée à 11,78 %,

soit : 124 014,89 €

- **De fixer le plan de financement (montants TTC) en phase APD comme suit :**
 - **Montant des prestations intellectuelles (dont MOE) : 166 500 €**
 - **Montant total des travaux : 1 263 309,60 €**
 - **Montant des autres dépenses (assurances chantier, frais administratifs) : 67 500 €**
 - **Divers et imprévus : 53 000 €**
 - **TOTAL OPERATION : 1 550 309,60 €**
 - **Cofinancements :**
 - Conseil Départemental : 20 000 € (validé)
 - Région Grand Est appel à projet bâtiment passif : 48 000 € (escomptés)
 - Caf (micro-crèche et périscolaire) : 260 000 € (escomptés)
 - DETR – Etat 40% : 311 616 €
 - Autres (dont Europe) : 100 000 € (escomptés), à part égale fonds Etat DSPL et fonds européens
 - TOTAL : 739 616 €

- **FINANCEMENT INTERCOMMUNAL : 810 693,60 € (hors FCTVA)**
- **De fixer le planning de réalisation en phase APD comme suit :**
 - **Dépôt du permis de construire : janvier 2018**
 - **PRO DCE + lancement consultation travaux : mars-avril 2018**
 - **Démarrage des travaux : juin-juillet 2018**
 - **Réception et mise en exploitation : Juillet-août 2019**
 - **Ouverture à la rentrée 2019**
- **De demander au président de solliciter les cofinancements escomptés sur cette opération auprès des organismes publics, notamment auprès du Conseil départemental du Bas-Rhin, de la Région Grand Est, de l'Europe et de la CAF,**
- **De demander au président de déposer un dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux – enveloppe 2018, auprès des services de l'Etat, ainsi qu'un dossier de dotation DSPL, et un dossier de cofinancement Europe,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/12/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :